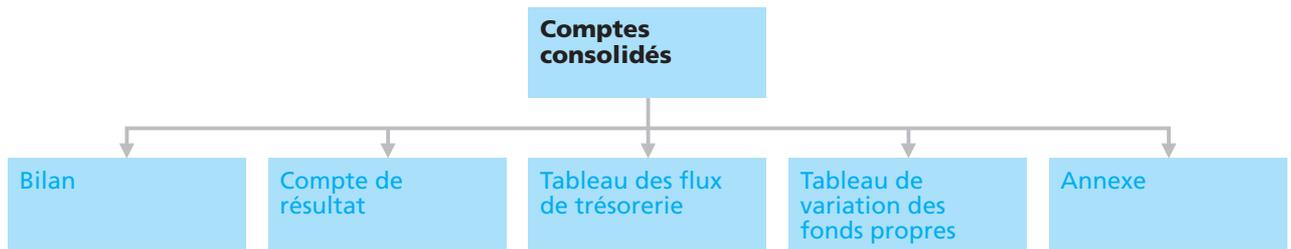


COMPTES CONSOLIDÉS

SOLUTIONS

Extraits de l'édition 2016

10.03



10.04

Année	20_4	20_5	20_6	20_7	20_8	20_9
Obligation de consolidation ?	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui

10.05

N°	Description	Terme
1	Dominatrice	Société mère
2	Calcul de transition concernant la fortune nette	Tableau de variation des fonds propres
3	Présentation claire des recettes et des dépenses	Tableau des flux de trésorerie
4	Explications relatives au bilan, au compte de résultat et au tableau des flux de trésorerie	Annexe
5	Plusieurs entreprises juridiquement indépendantes sous une direction unifiée	Groupe
6	Reddition des comptes en chiffres par le conseil d'administration	Présentation des comptes
7	Ressources à disposition de l'entreprise et représentant un avantage économique futur	Actifs
8	Comptes individuels agrégés	Bilan cumulé
9	À la fois mère et filiale	Sous-holding

Bilan commercial 1 et 2 (Retraitements des comptes individuels)

13.01

a)

Tableau d'apurement pour F au début 20_1 (date d'acquisition)

	BC 1		Apurement		BC 2	
	Actifs	Passifs	Débit	Crédit	Actifs	Passifs
Actifs divers	150				150	
Stock marchandises	70		35		105	
Immeubles	160		20		180	
./. CV Immeubles		60	60			
Brevets			40		40	
Fonds étrangers		140		5		145
Capital-actions		100				100
Réserve légale issue du bénéfice		50	50			
Réserves facultatives issues du bénéf.		30	30			
Réserves issues du capital ^①			5	35 ♦ 20 60 ♦ 40 50 ♦ 30		230
	380	380	240	240	475	475

b) Le goodwill payé par M peut être calculé sur la base du bilan apuré (BC 2):

Goodwill

Capital-actions de F	– 100
Rés. issues du capital de F	– 230
Fonds propres de F	– 330
Prix d'achat de M	350
Goodwill	20

c) Sans la réévaluation, les fonds propres de la filiale seraient de 150 plus bas, de sorte que le goodwill serait de 170.

L'intention de l'organisme de normalisation devient ainsi visible : en tant que solde non saisissable et difficilement explicable, le goodwill doit être réduit à un minimum par la réévaluation dans le cadre de la Purchase Price Allocation.

① Pour des raisons de place, les réserves issues du capital sont enregistrées en tant qu'écritures collectives dans les apurements ci-après :

▷ Réévaluations = 35 + 20 + 60 + 40 – 5 = 150.

▷ Reclassement des réserves = 30 + 50 = 80.

d)

Tableau d'apurement pour F à fin 20_1

Bilan	BC 1		Apurement à la date d'acquisition		Apurement 20_1		BC 2	
	Actifs	Passifs	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Actifs divers	170						170	
Stock marchandises	90		35		10		135	
Immeubles	160		20				180	
./ CV Immeubles		64	60			2		6
Brevets			40			8	32	
Fonds étrangers		156		5	5			156
Capital-actions		100						100
Rés. légale issue du bénéfice		50	50					
Rés. facult. issues du bénéf.		30	30					
Réserves issues du capital				150	80			230
BÉNÉFICE BILAN		20			2	8	10	5
	420	420	235	235	25	25	517	517

CR	BC 1			Apurement 20_1		BC 2	
	Charges	Produits		Débit	Crédit	Charges	Produits
Produits des marchandises		1 400					1 400
Charges de marchandises	920				10	910	
Frais de personnel	220				5	215	
Amortissements	30			2	8	40	
Charges diverses	210					210	
BÉNÉFICE CR	20			10	5	25	
	1 400	1 400		25	25	1 400	1 400

e)

Tableau d'apurement pour F en 20_2

Bilan	BC 1		Apurement à la date d'acquisition		Apurement 20_1 (année précédente)		Apurement 20_2		BC 2	
	Actifs	Passifs	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Actifs	Passifs
Actifs divers	180								180	
Stock marchandises	100		35		10		5		150	
Immeubles	160		20						180	
./. CV Immeubles		68	60			2		2		12
Brevets			40			8		8	24	
Fonds étrangers		132		5	5					132
Capital-actions		100								100
Rés. légale issue du bénéf.		50	50							
Rés. facult. issues du bénéf.		50	30		20					
Réserves issues du capital				150 + 80						230
Réserves issues du bénéf. ①						20				25
BÉNÉFICE BILAN		40			2 + 8	10 + 5		2 + 8	5	35
	440	440	235	235	45	45	15	15	534	534

CR	BC 1				Apurement 20_2		BC 2	
	Charges	Produits			Débit	Crédit	Charges	Produits
Produits des marchandises		1 700						1 700
Charges de marchandises	1 100					5		1 095
Frais de personnel	250							250
Amortissements	35				2 + 8			45
Charges diverses	275							275
BÉNÉFICE CR	40				5	2 + 8		35
	1 700	1 700			15	15		1 700

① Le bénéfice de l'exercice précédent de 20, thésaurisé par la filiale, a conduit à la constitution de réserves facultatives. Dans l'optique du groupe, il s'agit de réserves issues du bénéfice.

Les apurements de 5 (10 + 5 - 2 - 8) effectués avec effet sur le résultat lors de l'exercice précédent doivent être actualisés pour l'année en cours sans effet sur le résultat, via les réserves issues du bénéfice.

Consolidation proportionnelle ou intégration proportionnelle

15.01

a)

Journal de consolidation 20_4

N°	Libellé	Débit	Crédit	Montant
1	Consolidation du capital	Capital-actions	Participation à JV	200
2	Consolidation des dettes	Emprunt de H	Prêt à JV	50
		Produits financiers	Charges financières	3
		Fonds étrangers divers (passifs transitoires)	Actifs divers (actifs transitoires)	1
3	Consolidation chiffre d'affaires	Produits des marchandises	Charges de marchandises	140
		Bénéfice intragroupe sur stock de marchandises	Réserves issues du bénéfice	5
		BÉNÉFICE BILAN	Stock marchandises	2
		Charges de marchandises	BÉNÉFICE CR	2
4	Distribution de dividendes	BÉNÉFICE BILAN	Réserves issues du bénéfice	20
		Produits financiers	BÉNÉFICE CR	20

- b) Comme dans cet exercice, une joint venture est dans la plupart des cas fondée en commun par les partenaires, raison pour laquelle une réévaluation à la date d'acquisition et la détermination d'un goodwill qui s'ensuit sont généralement superflues.
- c) Il n'y a pas de parts minoritaires, puisque la joint venture n'est intégrée dans les comptes consolidés que proportionnellement (à concurrence de la participation au capital par H).
(Cela contrairement à la consolidation intégrale, où l'ensemble des actifs, dettes, charges et produits d'une filiale est intégré dans les comptes consolidés, raison pour laquelle les parts minoritaires aux fonds propres de F doivent être affichées séparément.)
- d) La méthode de la consolidation proportionnelle est principalement sujette à deux critiques :
- ▷ La consolidation proportionnelle des actifs, fonds étrangers, charges et produits conduit à ce que des postes du bilan physiquement inséparables, par exemple une machine de production, soient divisés en valeur entre les parties concernées, ce qui va à l'encontre de la fiction de l'unité économique.
 - ▷ Selon la définition des concepts cadres (Framework) des IFRS et des Swiss GAAP RPC, un actif est un bien économique sous contrôle (Control) du groupe, qui apportera vraisemblablement des avantages économiques au-delà de la période sous revue. En cas de consolidation proportionnelle, les actifs de la joint venture sont enregistrés au prorata dans les comptes consolidés, bien que le groupe n'en ait pas le contrôle (exclusif).

Liase de consolidation au 31.12.20_4

Bilans de clôture	H		JV (100 %)		JV (50 %)		Consolidation		Groupe	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs	Débit	Crédit	Actifs	Passifs
Actifs divers	2400		660		330			1	2729	
Stock marchandises	300		140		70			5 ♦ 2	363	
Prêt à JV	100							50	50	
Participation à JV	200							200		
Fonds étrangers divers		1300		240		120	1			1419
Emprunt de H				100		50	50			
Capital-actions		700		400		200	200			700
Réserves issues du capital		200		0		0				200
Réserves issues du bénéfice		500		40		20	5	20		535
Bénéfice		300		20		10	2 ♦ 20			288
	3000	3000	800	800	400	400	278	278	3142	3142

Comptes de résultat	H		JV (100 %)		JV (50 %)		Consolidation		Groupe	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits	Débit	Crédit	Charges	Produits
Produits des marchandises		5000		1400		700	140			5560
Produits financiers		410					3 ♦ 20			387
Charges de marchandises	3000		800		400		2	140	3262	
Charges financières	110		10		5			3	112	
Autres charges	2000		570		285				2285	
Bénéfice	300		20		10			2 ♦ 20	288	
	5410	5410	1400	1400	700	700	165	165	5947	5947

Tableau de variation des fonds propres

17.01

Tableau de variation des fonds propres 20_1

	Capital-actions	Réserves issues du capital	Réserves issues du bénéfice	Total des fonds propres
Montant initial	440	150	180	770
+ Augmentation du capital	60	30		90
./. Dividendes			- 30	- 30
+ Bénéfice			70	70
= Montant final	500	180	220	900

17.02

Tableau de variation des fonds propres 20_1

	Capital-actions	Réserves issues du capital	Réserves issues du bénéfice	Total actionnaires de la holding	Minoritaires	Total des fonds propres
Montant initial	300	40	110	450	50	500
+ Augmentation du capital	100	30		130		130
./. Paiements des dividendes ^①			- 70	- 70	- 5	- 75
+ Bénéfice			90	90	15	105
= Montant final	400	70	130	600	60	660

① Les distributions de dividendes des filiales à la holding de 8 n'apparaissent pas dans le tableau de variation des fonds propres, car elles ont été compensées avec les réserves issues du bénéfice lors de la consolidation.

18.04

- a) Les comptes consolidés doivent être adaptés/ajustés avec effet rétroactif (rétrospectif) pour les événements postérieurs à la date du bilan si le fait qui les a générés ou leurs conditions existaient déjà à la date de clôture :
- Dans les comptes consolidés 20_4, les provisions doivent être augmentées à 800, ce qui entraîne une augmentation des charges et une diminution du bénéfice de 300.
- b) L'absence de durabilité des stocks s'annonçait déjà avant la date du bilan et est devenue une certitude le 1^{er} février.
- Dans le bilan du groupe au 31.12.20_4, les stocks doivent être dévalorisés rétrospectivement à la valeur de vente nette de 50 (45 + 5; ne pas tenir compte des frais de vente).
- c) Cet événement indique des situations qui n'apparaissent qu'après la date d'établissement du bilan.
- Le recul des cours avec ses répercussions doit être publié dans l'annexe (dans la mesure où l'événement doit être considéré comme essentiel); le bilan et le compte de résultat des comptes consolidés au 31.12.20_4 ne peuvent (et ne doivent) pas être adaptés.
- d) Dans l'esprit, comme c)
- e) En principe, une telle faillite devrait être enregistrée dans les comptes annuels avec effet rétroactif au 31.12.20_4, c'est-à-dire que les créances sur débiteurs devraient être amorties à 0.
- Comme l'événement a eu lieu après l'approbation de la publication des comptes consolidés, il ne peut dans ce cas spécial tout simplement pas être pris en compte.
- f) Il s'agit d'un événement qui exige une prise en compte, c'est-à-dire que le bilan et le compte de résultat 20_4 doivent être adaptés rétrospectivement.
- Il faut noter que, selon la true and fair view, cette nécessité d'adaptation concerne aussi les événements positifs, pas seulement les négatifs.

18.05

Dans tous les cas, il s'agit d'engagements conditionnels qui, en principe, doivent être mentionnés intégralement et séparément par principales catégories dans l'annexe.

Il faut constituer des provisions à la mesure des sorties de trésorerie prévues. Il s'agit en particulier des cas suivants :

- a) Les provisions doivent être constituées pour des obligations aussi bien juridiques que factuelles :

Le montant des provisions se monte ainsi à 1,4 million de francs (1,4 % de 100 millions de francs).

- b) Etant donné qu'une sortie de trésorerie est peu probable (< 50 %), il n'y a pas lieu de constituer une provision, mais il est nécessaire de publier, dans l'annexe, un engagement conditionnel.

- c) Les explications relatives au traitement comptable des situations des 3 filiales figurent en-dessous du tableau chiffré.

	Crédits	Probabilité de défaut	Valeur attendue du défaut de crédit
Filiale 1	2 500 000	0 %	0
Filiale 2	400 000	10 %	40 000
Filiale 3	50 000	60 %	30 000
Total	2 950 000		70 000

Seule la filiale 3 présente une probabilité de défaut supérieure à 50 % qui pourrait entraîner une sortie de trésorerie et, par conséquent, une provision à hauteur de 18 000 (60 % de 30 000) doit être constituée. Dans le cas de la filiale 2, il s'agit d'un engagement conditionnel à publier dans l'annexe. Quant à la situation de la filiale 1, elle n'exige ni provision, ni publication dans l'annexe.

- d) Si le facteur temps exerce une influence essentielle sur le montant, le montant de la provision doit être la valeur escomptée.

En guise de provision au début de la durée d'utilité, il faut indiquer la valeur actuelle des dépenses d'assainissement dans vingt ans. Ce sont ici 37,7 millions de francs.

Valeur actuelle	$100 \cdot \frac{1}{1,05^{20}}$	$100 \cdot 0,377$	37,7 millions de francs
-----------------	---------------------------------	-------------------	-------------------------

18.06

- a) La première chose qui saute aux yeux, c'est l'augmentation des stocks de produits finis de 60 (soit 46 % par rapport à l'année précédente) qui requiert un examen plus approfondi :
- ▷ L'augmentation des stocks pourrait être un signal d'avertissement annonciateur de problèmes de vente et d'une dégradation des résultats futurs, de sorte que le cours des actions de ce groupe pourrait tomber au moment de la publication des résultats de l'exercice, bien que d'autres indicateurs importants soient tout à fait réjouissants.
 - ▷ Peut-être que la planification de la production pour la période sous revue prévoyait une croissance des ventes plus forte que la croissance effective, ce qui a provoqué une surproduction. Il faut vérifier si celle-ci pourra être réduite l'année prochaine.
 - ▷ L'accroissement des stocks de produits finis serait alors justifié selon des critères économiques, s'il était destiné à garantir suffisamment tôt la disponibilité de la livraison en prévoyance d'un boom des ventes.

La forte baisse des stocks de matières premières et de produits semi-finis fait éventuellement penser à des effets de rationalisation de la production. Par ailleurs, la baisse des stocks pourrait également être interprétée comme une mesure de correction de la part du management pour répondre à l'accentuation des problèmes de vente.

- b) La récapitulation de nombreuses données détaillées sur les postes collectifs (par exemple les stocks), permet d'augmenter la lisibilité du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie.

Cet allègement du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie est une fonction importante de l'annexe.

19.06

a)

Mise à jour de la valeur de mise en équivalence de A au 31.12.20_5

Libellé	Montant
Valeur de mise en équivalence au 1.1.20_1	170
+ Adaptations cumulées des années précédentes	+ 34
= Valeur de mise en équivalence au 31.12.20_3	204
./. Distribution de dividende de A (40 % de 20)	./. 8
+ Part au bénéfice de A (40 % de 30)	+ 12
= Valeur de mise en équivalence au 31.12.20_4	208
+ Augmentation du capital-actions chez A (40 % de 160)	+ 64
./. Distribution de dividendes de A (40 % de 25)	./. 10
+ Part au bénéfice de A (40 % de 40)	+ 16
= Valeur de mise en équivalence au 31.12.20_5	278

} 38
} 6

b)

Journal de consolidation 20_5

Libellé	Débit	Crédit	Montant
Traitement des précédentes adaptations de la valeur de mise en équivalence	Participation Société associée	Réserves issues du bénéfice	38
Adaptation de la valeur de mise en équivalence 20_5	Participation Société associée	BÉNÉFICE BILAN	6
	BÉNÉFICE CR	Produit Société associée	6

19.07

Journal de consolidation à fin 20_4

N°	Libellé	Débit	Crédit	Montant									
1	Le 31 mars 20_1, H a accordé à F un prêt de 300 à 4 %, à rémunérer le 31 mars de chaque année.	Emprunt de H	Prêt à F	300									
		Produits financiers	Charges financières	12									
		Passifs transitoires	Actifs transitoires	9									
2	La valeur du goodwill a dû être corrigée selon les IFRS : ▷ correction cumulée de 9 durant les années précédentes ▷ de 3 durant l'année en cours	Réserves issues du bénéfice	Goodwill	9									
		BÉNÉFICE BILAN	Goodwill	3									
		Amortissement du goodwill	BÉNÉFICE CR	3									
3	Distributions de dividendes : <table border="1" data-bbox="170 676 400 780"> <thead> <tr> <th></th> <th>20_3</th> <th>20_4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>H</td> <td>6</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>F</td> <td>2</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>		20_3	20_4	H	6	8	F	2	5	BÉNÉFICE BILAN	Réserves issues du bénéfice	5
			20_3	20_4									
		H	6	8									
F	2	5											
Produits financiers	BÉNÉFICE CR	5											
4	En l'an 20_4, H a livré à F pour 360 (coûts de production du groupe 300) de produits fabriqués. La marge bénéficiaire est constante depuis des années. F est une entreprise commerciale et revend les marchandises à des tiers avec une marge bénéficiaire brute de 40 %. Dans les comptes individuels de F, les stocks de marchandises résultant de livraisons intragroupe se montaient à : ▷ fin 20_3 120 ▷ fin 20_4 90	Ventes de produits fabriqués	Charges de marchandises	360									
		Produits des marchandises	Ventes de produits fabriqués	650									
		Réserves issues du bénéfice	Stock marchandises	120									
		Stock de produits	Réserves issues du bénéfice	100									
		Stock marchandises	BÉNÉFICE BILAN	30									
		BÉNÉFICE CR	Charges de marchandises	30									
		BÉNÉFICE BILAN	Stock de produits	25									
		Variations de stock	BÉNÉFICE CR	25									
5	Au début 20_2, H a livré à F une machine d'emballage fabriquée par ses soins au prix de 90 (coûts de production du groupe de 66). Celle-ci a été activée. Elle a été amortie indirectement sur la durée d'utilité estimée de six ans.	Réserves issues du bénéfice	Immobilisations corporelles	24									
		CV Immob. corporelles	Réserves issues du bénéfice	8									
		CV Immob. corporelles	BÉNÉFICE BILAN	4									
		BÉNÉFICE CR	Amort. Immob. corporelles	4									
6	Au début 20_4, H a livré à F une installation de convoyage fabriquée par ses soins au prix de 160 (coûts de production du groupe de 120). Celle-ci a été activée. Elle a été amortie indirectement sur la durée d'utilité estimée de huit ans.	BÉNÉFICE BILAN	Immobilisations corporelles	160									
		Ventes de produits fabriqués	BÉNÉFICE CR	160									
		Immobilisations corporelles	BÉNÉFICE BILAN	120									
		BÉNÉFICE CR	Prod. de prestations à soi-même	120									
		CV Immob. corporelles	BÉNÉFICE BILAN	5									
		BÉNÉFICE CR	Amort. Immob. corporelles	5									

19.08

a)

Tableau d'apurement de F au 1.1.20_1

	BC 1		Apurement		BC 2	
	Actifs	Passifs	Débit	Crédit	Actifs	Passifs
Actifs divers	221				221	
Stock marchandises	90		45		135	
Immeubles	120		90		210	
CV Immeubles		33	33			
Brevet			91		91	
CV Brevet						
Fonds étrangers divers		206				206
Provisions		22	11			11
Capital-actions		80				80
Réserve légale issue du bénéfice		40	40			
Rés. facultatives issues du bénéfice		50	50			
Réserves issues du capital				45 ♦ 90 ♦ 33 ♦ 91 ♦ 11 40 ♦ 50		360
	431	431	360	360	657	657

b)

Tableau d'apurement pour F au 31.12.20_3

Bilan	BC 1		Apurement		BC 2	
	Actifs	Passifs	Débit	Crédit	Actifs	Passifs
Actifs divers	330				330	
Stock marchandises	60		45 ♦ 5	20	90	
Immeubles	120		90		210	
CV Immeubles		42	33	8 ♦ 4		21
Brevet			91		91	
CV Brevet				26 ♦ 13		39
Fonds étrangers divers		161				161
Provisions		12	11 ♦ 2	7		6
Capital-actions		100				100
Réserve légale issue du capital		10	10			
Réserve légale issue du bénéfice		50	40 ♦ 10			
Rés. facultatives issues du bénéfice		85	50 ♦ 35			
Réserves issues du capital				45 ♦ 90 ♦ 33 ♦ 91 ♦ 11		370
Réserves issues du bénéfice			8 ♦ 26	5 ♦ 2		18
Bénéfice		50	20 ♦ 4 ♦ 13 ♦ 7	10 ♦ 35		6
	510	510	500	500	721	721

Compte de résultat	BC 1		Apurement		BC 2	
	Charges	Produits	Débit	Crédit	Charges	Produits
Produits des marchandises		1 000	7			993
Charges de marchandises	600		20		620	
Charges diverses	330				330	
Amortissements	20		4 ♦ 13		37	
Bénéfice	50			20 ♦ 4 ♦ 13 ♦ 7	6	
	1 000	1 000	44	44	993	993

c)

Prix d'achat		410
./. Capital-actions	75 % de 80	- 60
./. Réserves issues du capital	75 % de 360	- 270
= Goodwill à la date d'acquisition		80
./. Amortissement du goodwill	80 : 20 · 3	- 12
= Goodwill au 31.12.20_3		68

19.11

N°	Écriture au débit	Écriture au crédit	Montant
1	Capital-actions	Participation à F	300
	Réserves issues du capital	Participation à F	450
	Goodwill	Participation à F	50
2	Capital-actions	PIMFP	100
	Réserves issues du capital	PIMFP	150
	Réserves issues du bénéfice	PIMFP	25
	BÉNÉFICE BILAN	PIMB BILAN	20
	PIMB CR	BÉNÉFICE CR	20
3	Réserves issues du bénéfice	Goodwill	20
	BÉNÉFICE BILAN	Goodwill	10
	Amortissement du goodwill	BÉNÉFICE CR	10
4	BÉNÉFICE BILAN	Réserves issues du bénéfice	30
	Produits financiers	BÉNÉFICE CR	30
5	Autres produits	Autres charges	8
6	Emprunt de H	Prêt à F	400
	Produits financiers	Charges financières	16
	Compte de régularisation passif	Compte de régularisation actif	12
7	Produits des marchandises	Charges de marchandises	1 000
	Réserves issues du bénéfice	Stock marchandises	20
	Stock marchandises	BÉNÉFICE BILAN	8
	BÉNÉFICE CR	Charges de marchandises	8
8	Produits des marchandises	Charges de marchandises	1 000
	Réserves issues du bénéfice	Stock marchandises	15
	PIMFP	Stock marchandises	5
	Stock marchandises	BÉNÉFICE BILAN	6
	BÉNÉFICE CR	Charges de marchandises	6
	Stock marchandises	PIMB BILAN	2
	PIMB CR	Charges de marchandises	2
9	Ventes de produits fabriqués	Charges de marchandises	1 000
	Produits des marchandises	Ventes de produits fabriqués	1 144
	Réserves issues du bénéfice	Stock marchandises	100
	Stock de produits	Réserves issues du bénéfice	80
	Stock marchandises	BÉNÉFICE BILAN	40
	BÉNÉFICE CR	Charges de marchandises	40
	BÉNÉFICE BILAN	Stock de produits	32
	Variations du stock de produits	BÉNÉFICE CR	32

N°	Écriture au débit	Écriture au crédit	Montant
10	Ventes de produits fabriqués	Charges de marchandises	1 000
	Produits des marchandises	Ventes de produits fabriqués	1 144
	Réserves issues du bénéfice	Stock marchandises	75
	Stock de produits	Réserves issues du bénéfice	60
	PIMFP	Stock marchandises	25
	Stock de produits	PIMFP	20
	Stock marchandises	BÉNÉFICE BILAN	30
	BÉNÉFICE CR	Charges de marchandises	30
	Stock marchandises	PIMB BILAN	10
	PIMB CR	Charges de marchandises	10
	BÉNÉFICE BILAN	Stock de produits	24
	Variation du stock de produits	BÉNÉFICE CR	24
	PIMB BILAN	Stock de produits	8
Variation du stock de produits	PIMB CR	8	
11	Réserves issues du bénéfice	Immobilisations corporelles	300
	CV Immobilisations corporelles	Réserves issues du bénéfice	120
	CV Immobilisations corporelles	BÉNÉFICE BILAN	60
	BÉNÉFICE CR	Amort. Immobilisations corporelles	60
12	Réserves issues du bénéfice	Immobilisations corporelles	225
	PIMFP	Immobilisations corporelles	75
	CV Immobilisations corporelles	Réserves issues du bénéfice	90
	CV Immobilisations corporelles	PIMFP	30
	CV Immobilisations corporelles	BÉNÉFICE BILAN	45
	BÉNÉFICE CR	Amort. Immobilisations corporelles	45
	CV Immobilisations corporelles	PIMB BILAN	15
PIMB CR	Amort. Immobilisations corporelles	15	
13	BÉNÉFICE BILAN	Immobilisations corporelles	900
	Ventes de produits fabriqués	BÉNÉFICE CR	900
	Immobilisations corporelles	BÉNÉFICE BILAN	600
	BÉNÉFICE CR	Prod. prestations à soi-même activées	600
	CV Immobilisations corporelles	BÉNÉFICE BILAN	60
	BÉNÉFICE CR	Amort. Immobilisations corporelles	60

N°	Écriture au débit	Écriture au crédit	Montant
14	BÉNÉFICE BILAN	Immobilisations corporelles	675
	Ventes de produits fabriqués	BÉNÉFICE CR	675
	PIMB BILAN	Immobilisations corporelles	225
	Ventes de produits fabriqués	PIMB CR	225
	Immobilisations corporelles	BÉNÉFICE BILAN	450
	BÉNÉFICE CR	Prod. prestations à soi-même activées	450
	Immobilisations corporelles	PIMB BILAN	150
	PIMB CR	Prod. prestations à soi-même activées	150
	CV Immobilisations corporelles	BÉNÉFICE BILAN	45
	BÉNÉFICE CR	Amort. Immobilisations corporelles	45
	CV Immobilisations corporelles	PIMB BILAN	15
	PIMB CR	Amort. Immobilisations corporelles	15
15	Marchandises en transit	Créancier F	60
16	Fonds en transit	Débiteur H	12
17	Participation à A	Réserves issues du bénéfice	2
	Participation à A	BÉNÉFICE BILAN	4
	BÉNÉFICE CR	Produit Société associée	4

19.19

- 1 Un groupe est un ensemble d'entreprises juridiquement autonomes placées sous une direction unique.
- 2 Direction unique signifie qu'une entreprise (société mère) peut contrôler d'autres entreprises juridiquement indépendantes (filiales). Il en résulte une entité économique.
- 3 Il y a normalement contrôle lorsque la société mère peut contrôler plus de la moitié des droits de vote d'une entreprise.
Il y a également contrôle si la société mère :
 - ▷ a la possibilité, grâce à des conventions avec d'autres actionnaires, de disposer de la majorité des voix à l'assemblée générale ou de nommer ou de révoquer la majorité du conseil d'administration ;
 - ▷ peut à tout instant acquérir la majorité des actions à droit de vote grâce à des droits de conversion ou à des options.
- 4 Chaussures SA contrôle Commerce Sàrl, Marketing SA et Textile SA.
Commerce Sàrl est contrôlée par la participation directe de Chaussures SA, Textile SA indirectement via la participation de Commerce Sàrl. Les options exerçables à tout instant de Marketing SA représentent également un contrôle, puisque Chaussures SA peut obtenir la majorité des voix au moment qui lui convient.
Production SA est une joint venture dirigée conjointement avec d'autres investisseurs.
La participation de 40 % à Cuir Sàrl laisse supposer que Chaussures SA peut exercer indirectement une influence notable, mais pas un contrôle.
- 5 a) Il achète les actions de Chaussures SA.
b) Pour les comptes individuels de toutes les sociétés dont le siège est en Suisse.
c) La valeur des actions dépend presque exclusivement du résultat économique des sociétés du groupe, raison pour laquelle le groupe d'entreprises doit être jugé comme un tout, présenté dans les comptes consolidés.
Du fait de son contrôle, Chaussures SA peut agir sur les résultats des comptes individuels par des transactions internes au groupe. Ces transactions intragroupe sont éliminées dans le cadre de la consolidation, de sorte qu'ils n'influencent pas les comptes du groupe.
- 6 Selon CO 963a, l'obligation de dresser des comptes consolidés tombe si les sociétés du groupe ne dépassent pas dans le bilan cumulé deux des grandeurs suivantes au cours de deux exercices successifs :
 - ▷ total du bilan de 20 millions de francs ;
 - ▷ chiffre d'affaires de 40 millions de francs ;
 - ▷ 250 emplois à plein temps en moyenne annuelle.
- 7 Les comptes consolidés constituent la clôture comptable d'un groupe, laquelle représente les entreprises de ce groupe comme s'il ne s'agissait que d'une seule et même entreprise.
Les comptes consolidés partent de la fiction de l'unité juridique, c.-à-d. que l'on raisonne comme s'il y avait une seule entreprise, non seulement sur le plan économique mais également sur le plan juridique.

- 8** Les comptes consolidés comprennent cinq parties :
- ▷ Bilan
 - ▷ Compte de résultat
 - ▷ Tableau des flux de trésorerie
 - ▷ Tableau de variation des fonds propres
 - ▷ Annexe
- 9** La consolidation est la procédure d'établissement des comptes de groupe :
- ▷ Dans une première phase, les chiffres des comptes individuels sont additionnés pour constituer le bilan cumulé.
 - ▷ Dans une seconde phase, les relations internes au groupe sont éliminées.
- 10** Les actifs, passifs, charges et produits des entreprises sous contrôle sont intégrés à 100 % dans les comptes du groupe, indépendamment de la quote-part de participation.
- Les relations internes au groupe sont éliminées et d'éventuelles parts minoritaires aux fonds propres des filiales sont mentionnées séparément, en tant que partie intégrante des fonds propres du groupe.
- 11** a) La direction conjointe ne se fonde pas sur les parts de voix mais sur une convention contractuelle.
- b) Comme aucun des partenaires concernés ne peut exercer seul le contrôle sur l'entreprise commune, la consolidation intégrale ne peut pas être appliquée.
- Les deux possibilités suivantes sont à disposition :
- ▷ intégration selon la méthode de consolidation proportionnelle ;
 - ▷ évaluation de la participation selon la méthode de la mise en équivalence.
- 12** a) Pour une part des voix comprise entre 20 % et 50 %.
- b) Caractéristiques :
- ▷ L'investisseur est représenté par un siège au conseil d'administration.
 - ▷ L'investisseur participe à la fixation de l'orientation stratégique.
 - ▷ Des transactions substantielles ont lieu entre les sociétés.
 - ▷ Un échange ou une permutation de cadres a lieu entre les sociétés.
 - ▷ Des informations techniques importantes sont échangées.
- c) La société associée n'est pas consolidée, car il n'y a pas de contrôle. La participation est évaluée selon la méthode de la mise en équivalence et présentée dans le bilan du groupe sous les immobilisations financières, en tant que participation à une société associée.
- 13** La consolidation du capital est la compensation du prix d'acquisition de la mère avec les fonds propres proportionnels de la filiale au moment de l'acquisition.
- 14** Les réserves issues du bénéfice sont des bénéfices thésaurisés, non distribués.
- Les réserves issues du bénéfice sont des fonds propres dégagés par le groupe.
- 15** Les réserves issues du capital sont des réserves payées ou achetées :
- ▷ Les réserves d'agios sont des réserves typiques du capital ; elles n'ont pas été dégagées par le groupe par rétention de bénéfices, mais payées par les actionnaires.
 - ▷ Toutes les réserves d'une filiale disponibles à la date d'acquisition sont, du point de vue du groupe, des réserves issues du capital, car elles n'ont pas été réalisées par le groupe, mais achetées.

- 16 a) L'acquéreur s'attend à ce que le développement économique de la société achetée soit positif et supérieur à la moyenne.
Il espère des synergies d'une future collaboration. En guise d'exemples typiques, il est permis de citer le regroupement de la recherche et du développement, l'optimisation de la production, une publicité et des canaux de distribution communs. Même après l'apurement du bilan, il reste souvent des actifs incorporels, par exemple le savoir-faire des collaborateurs, qui n'ont pas le droit d'être activés.
- b) Le goodwill est la partie du prix d'achat d'une participation qui excède la valeur effective des actifs nets proportionnels de la filiale.
- c) Le goodwill est en principe présenté comme un poste à part dans les immobilisations incorporelles.
En guise d'alternative, les Swiss GAAP RPC admettent la compensation directe du goodwill avec les fonds propres du groupe. Dans ce cas, il faut publier dans l'annexe les incidences qu'une activation avec amortissement planifié aurait eues sur le bilan et le compte de résultat.
- d) Il doit être amorti systématiquement, normalement de manière linéaire sur cinq ans (sur vingt ans dans des cas exceptionnels). Il faut en outre procéder pour chaque date d'établissement du bilan à un test de durabilité s'il y a des signes de dépréciation de valeur.
- e) Les IFRS (et également les US GAAP) ne préconisent aucun amortissement systématique du goodwill. La stabilité de la valeur du goodwill doit être testée une fois par année – et immédiatement en présence de certains signaux d'avertissement. S'il en résulte une perte de valeur, le goodwill doit être corrigé/déprécié du montant correspondant.
- f) Une fois effectuée, une correction de valeur ne peut plus être annulée ultérieurement, même si les facteurs de dépréciation n'existent plus.
- 17 a) Dans ce cas peu courant, les actifs nets de la filiale doivent être à nouveau évalués, afin de tenir compte d'éventuelles dépréciations consécutives à des faiblesses de rendement ou à des perspectives économiques défavorables. S'il reste une différence négative, il y a selon les IFRS un Bargain Purchase (achat à des conditions avantageuses, bonne affaire « lucky buy »), qui se produit surtout lorsque le vendeur des actions est sous pression.
Un Bargain Purchase doit dans chaque cas être comptabilisé immédiatement avec effet sur le résultat en tant que gain sur l'achat de participation.
- b) Les Swiss GAAP RPC ne se prononcent pas sur le goodwill négatif. Trois méthodes sont possibles dans la pratique :
- ▷ Un Bargain Purchase est saisi conformément aux IFRS avec effet sur le résultat en tant que gain sur l'achat de participation.
 - ▷ Un goodwill négatif peut être compensé – comme pour le goodwill positif – avec les fonds propres, sans effet sur le résultat.
 - ▷ Le goodwill négatif est saisi sous forme de provision qui sera dissoute avec effet sur le résultat durant les périodes suivantes.
- 18 Le but de cette réévaluation est de déterminer les fonds propres effectifs de la filiale, afin de réduire à un minimum cette grandeur difficilement explicable qu'est le goodwill.
- 19 La valeur effective (fair value) correspond à la valeur d'utilité du brevet. La valeur d'utilité est en principe obtenue en actualisant (escomptant) les cash-flows espérés sur la durée d'utilité résiduelle.

- 20 Les comptes de groupe représentent les sociétés du groupe comme s'il s'agissait d'une seule et même entité. Comme il n'y a pas de dettes et de chiffres d'affaires au sein d'une entreprise, ces données doivent être éliminées par des écritures de consolidation.
- 21 Exemples :
- ▷ créances et dettes intragroupe pour livraisons et prestations ;
 - ▷ comptes courants pour le traitement des opérations de paiement ;
 - ▷ prêts intragroupe ;
 - ▷ comptes actifs et passifs de régularisation ;
 - ▷ acomptes intragroupe pour préfinancer des prestations futures.
- 22 En principe aucune, puisque les postes des fonds étrangers sont compensés sans effet sur le résultat avec des actifs et que les actifs nets ne sont ainsi pas modifiés.
- 23 M comptabilise dans le BC 1 :

	Écriture au débit	Écriture au crédit	Montant
a)	Fonds en transit	Créances envers F	50
b)	Marchandises en transit	Dettes envers F	30

- 24 Exemples :
- ▷ chiffres d'affaires résultant de livraisons intragroupe (produits fabriqués ou marchandises commerciales) ;
 - ▷ chiffres d'affaires résultant de prestations internes au groupe (frais de gestion, frais de savoir-faire et frais de licence) ;
 - ▷ intérêts pour des prêts intragroupe.
- 25 Aucune, puisque les écritures de consolidation sont passées exclusivement dans le compte de résultat.
- 26 La distribution de dividendes mène (uniquement) chez le destinataire à une écriture ayant un effet sur le résultat (produit de la participation), si bien que le bénéfice du groupe diminue du fait de l'élimination du produit de la participation.
- 27 Les bénéfices intragroupe sont des bénéfices intermédiaires qui n'ont pas encore été réalisés sur les stocks existant à la clôture (ou immobilisations) et résultant de livraisons entre les sociétés du groupe.
- 28 Dans la mesure où un bien (marchandises, produits fabriqués, immobilisations, etc.) échangé entre des sociétés du groupe n'a pas quitté le périmètre de consolidation ou n'a pas été utilisé, ce bénéfice intragroupe est considéré comme non réalisé du point de vue du groupe.
- 29 Le bénéfice intragroupe non réalisé se détermine en comparant la valeur activée des stocks dans les comptes individuels de l'acheteur (société du groupe) à celle du prix de revient d'achat du vendeur (autre société du groupe) dans le cas de transactions sur marchandises commerciales. Dans le cas de produits fabriqués ou encore d'immobilisations, etc., cette valeur activée chez l'acheteur sera alors comparée aux coûts de production du vendeur. Ceux-ci, comme le PRA des marchandises, sont déterminants pour la valorisation dans les comptes consolidés.
- Les Swiss GAAP RPC autorisent l'utilisation de méthodes approximatives pour calculer les bénéfices intragroupe.

- 30 La mère contrôle les sociétés du groupe. Elle pourrait manipuler aussi bien le résultat du groupe que celui de la holding par des transactions intragroupe avec bénéfices intragroupe.
- 31 Le résultat du groupe ne peut pas être influencé par des transactions intragroupe, car toutes les transactions internes au groupe sont annulées par le biais de la consolidation.
- Il est toutefois possible d'améliorer les comptes individuels du vendeur au moyen d'une telle transaction.

- 32 a) Le compte Stock de marchandises. Les marchandises livrées au sein du groupe sont surévaluées du point de vue du groupe.

b)

Écriture au débit	Écriture au crédit	Montant
BÉNÉFICE BILAN	Stock marchandises	50
Charges de marchandises	BÉNÉFICE CR	50

- 33 a) Le solde initial de 50 est corrigé sans effet sur le résultat, la modification avec effet sur le résultat :

Écriture au débit	Écriture au crédit	Montant
Réserves issues du bénéfice	Stock marchandises	50
BÉNÉFICE BILAN	Stock marchandises	20
Charges de marchandises	BÉNÉFICE CR	20

- b) Dans les comptes du groupe, les bénéfices intragroupe de 50 ont été saisis avec effet sur le résultat déjà dans la période précédente. Cela s'est traduit par une dégradation du résultat du groupe à la période précédente et, partant, des réserves cumulées issues du bénéfice.
- 34 En principe non, car le prix d'acquisition est compensé avec les fonds propres proportionnels de la filiale à la date d'acquisition.
- Les augmentations de capital dans les filiales doivent être compensées en plus avec la valeur de la participation lors des consolidations subséquentes.
- 35 L'augmentation proportionnelle des fonds propres dans la filiale correspond à la valeur supplémentaire de la participation chez la mère.
- 36 Les distributions de bénéfices intragroupe de l'exercice précédent ne donnent lieu à aucune écriture de consolidation.
- Les distributions de bénéfices ont réduit les réserves issues du bénéfice de la filiale et ont augmenté les réserves issues du bénéfice de la mère. Comme les données des deux bilans sont cumulées pour les comptes consolidés, l'erreur se compense.
- 37 L'objectif des prescriptions d'évaluation des comptes consolidés – par exemple Swiss GAAP RPC ou les IFRS – est de présenter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true and fair view) d'une entité, afin que les investisseurs obtiennent une image de la situation économique du groupe aussi proche que possible de la réalité.
- Grâce au principe de prudence, le Code des obligations accorde à la direction une marge de manœuvre quasiment illimitée de fausser arbitrairement la réalité de la situation financière et les résultats d'une entreprise.

- 38 Les réserves arbitraires. Des réserves obligatoires sont aussi possibles selon la true and fair view.
- 39 À titre d'exemple: brevets, licences, marques, projets de développement, relations à la clientèle, portefeuilles de commandes, technologies, bases de données et goodwill.
- 40 Selon les IFRS, un amortissement systématique est impossible, car la durée d'utilité est inconnue. Il faut en lieu et place procéder chaque année à un test de durabilité. Les dépréciations constatées à cette occasion doivent être saisies en tant que réductions de valeur (amortissements).
Selon les Swiss GAAP RPC, l'amortissement est effectué sur un intervalle de cinq ans (exceptionnellement vingt ans).
- 41 Il s'agit d'actionnaires des filiales qui ne peuvent pas exercer un contrôle. C'est généralement le cas avec une part des voix inférieure à 50 %.
- 42 L'élimination des bénéfices intragroupe influence les fonds propres du groupe (bénéfice et réserves issues du bénéfice).
Comme les fonds propres des actionnaires de la holding et des actionnaires minoritaires doivent être présentés séparément, le bénéfice et les réserves issues du bénéfice doivent aussi être séparés.
- 43 La raison principale le plus souvent invoquée est qu'il s'agit de montants insignifiants.
- 44 Le tableau de variation des fonds propres est un calcul de transition du solde initial au solde final des fonds propres. Il montre les causes des modifications des fonds propres.
- 45 Afin d'augmenter la lisibilité du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie, certains postes ont été regroupés en postes collectifs. Ceux-ci sont ventilés dans l'annexe.
L'annexe fournit des informations supplémentaires pour juger de l'état du patrimoine, de la situation financière et des résultats.
- 46 Informations:
- ▷ informations sur les principes régissant l'établissement des comptes annuels, ainsi que sur l'exercice des droits d'option dans la présentation des comptes;
 - ▷ indications sur le périmètre de consolidation;
 - ▷ explications sur divers postes du bilan, du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie;
 - ▷ information sectorielle (segments opérationnels);
 - ▷ transactions avec des parties liées;
 - ▷ informations sur des faits ne figurant pas au bilan comme des engagements conditionnels ou des événements postérieurs à la date du bilan.